

WBE - Appel aux candidats à des emplois ainsi qu'à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par Wallonie Bruxelles Enseignement - Année académique 2021-2022

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 01/03/2021 au 16/03/2021
Documents à renvoyer	oui, pour le 16/03/2021

Information succincte	Appel aux candidats à des emplois ainsi qu'à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par Wallonie Bruxelles Enseignement (année académique 2021-2022)
-----------------------	--

Mots-clés	Appel - ESA - personnel enseignant
-----------	------------------------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Ecoles supérieures des Arts

Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les Délégués et Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles, des ESA et universités Les organisations syndicales
--

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Education

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
AHMED Chiraz	WBE - DGPEOFWB - Direction de la Carrière	02/413 40 99 chiraz.ahmed@cfwb.be
NSEGUE Christelle	WBE - DGPEOFWB - Direction de la Carrière	02/413 26 91 christelle.nsegue@cfwb.be

WALLONIE BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Appel aux candidats à des emplois ainsi qu'à des mandats de conférencier
à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par Wallonie
Bruxelles Enseignement - Année académique 2021-2022

Madame, Monsieur,

Vous trouverez annexée à la présente la reproduction de l'appel publié au Moniteur belge de ce 1^{er} mars 2021.

Cet appel contient :

- les tableaux des emplois vacants ;
- les instructions et formulaires pour introduire des candidatures.

La circulaire est disponible :

- sur le site <http://www.enseignement.be/circulaires> ;
- sur le site de Wallonie Bruxelles Enseignement : <https://www.wbe.be>.

Comment envoyer une candidature ?

Vous devez envoyer votre candidature :

- pour le **16 mars 2021** au plus tard ;
- par courrier **recommandé** (date du cachet de la poste faisant foi) ;
- en **2 exemplaires** :
 1. Un exemplaire à Wallonie Bruxelles Enseignement :
Wallonie Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels de l'Éducation
Direction de la Carrière
City Center Office
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (local 2G27)
1000 – Bruxelles
 2. Un exemplaire à l'établissement pour lequel vous postulez.



Seules les candidatures respectant les formes et délais seront placées sur la liste des candidats qui réunissent les conditions pour être désignés, pour autant que toutes les autres conditions de recrutement soient remplies.

Vous souhaitez plus d'informations ?

Vous pouvez contacter la Direction de la Carrière – Service de l'enseignement supérieur :

- Madame AHMED Chiraz – tél : 02/413.40.99 – mail : chiraz.ahmed@cfwb.be
- Madame NSEGUE Christelle – tél : 02/413.26.91 – mail : christelle.nsegue@cfwb.be

Le Directeur général,

Manuel DONY

Table des matières

1. Quels types d'emplois vacants sont concernés ?	3
2. Définitions.....	3
3. Quelles sont les fonctions que peuvent exercer les membres du personnel enseignant ?	4
4. Quels sont les titres de capacité pour exercer ces fonctions ?	5
5. Projet pédagogique et artistique à introduire	6
6. Quelles sont les fonctions qui requièrent une expérience utile ?	7
7. Quelles sont les autres conditions à respecter pour bénéficier d'une désignation ?	7
8. Qui peut postuler ?	8
8.1. En ce qui concerne les fonctions d'accompagnateur, de professeur, de professeur-assistant, de chargé de programmation, de chargé de travaux et de chargé d'enseignement :	8
8.2. En ce qui concerne les fonctions d'assistant et de conférencier :	9
9. Comment devez-vous envoyer votre candidature ?	9
10. Tableau récapitulatif des documents à envoyer pour postuler	11
11. Adresses des établissements	12
12. Suites données à votre candidature.....	12
13. Informations complémentaires.....	12
14. Liste des emplois vacants.....	13
Annexe 1 - Fiche signalétique	31
Annexe 2 – Acte de candidature (2 pages).....	32
Annexe 3 - État des services prestés dans l'enseignement supérieur artistique (ESA)	34

WALLONIE BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Appel aux candidats à des emplois vacants et à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par Wallonie Bruxelles Enseignement - Année académique 2021-2022¹

1. Quels types d'emplois vacants sont concernés ?

Pour les **Ecoles supérieures des Arts** organisées par **Wallonie Bruxelles Enseignement**, l'appel vise les emplois vacants des fonctions

- d'assistant ;
- de chargé d'enseignement ;
- d'accompagnateur ;
- de professeur ;
- de professeur-assistant ;
- de chargé de programmation ;
- de chargé de travaux ;
- certains mandats de conférencier à pourvoir.

2. Définitions

Pour la bonne compréhension du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

- Emploi vacant : tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 2, 7° du décret du 20.12.2001) ;
- Changement d'affectation : la réaffectation, dans la même fonction et le même cours à conférer qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Ecole supérieure des Arts autre que celle où il est affecté à titre définitif (cf. article 62, 3° du décret du 20.12.2001) ;
- Mutation : le transfert, dans la même fonction et le même cours à conférer que celui pour lequel il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel de l'Ecole supérieure des Arts où il est affecté vers une autre Ecole supérieure des Arts du même réseau (cf. article 62, 2° du décret du 20.12.2001) ;
- Extension de charge : la procédure selon laquelle le Pouvoir organisateur étend la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif, d'un membre du personnel désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer et à concurrence d'une

¹ Le présent appel est lancé en application des articles 100 à 102 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statuts des personnels, droits et devoirs des étudiants). Ce décret est consultable, en version coordonnée et mise à jour, sur <http://www.gallilex.be>.

charge complète maximum à titre de temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 62, 4° du décret du 20.12.2001) ;

- APVE : Arts plastiques, visuels et de l'espace ;
- MUS : Musique ;
- ASTDC : Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication ;
- TAP : Théâtre et Arts de la parole

3. Quelles sont les fonctions que peuvent exercer les membres du personnel enseignant ?

Les fonctions que peuvent exercer les membres du personnel enseignant sont² :

1. Assistant

La fonction d'assistant est exercée au type long dans le cadre d'une désignation à durée déterminée :

- a) dans le domaine de la musique, pour un terme d'une année académique renouvelable cinq fois ;
- b) dans les autres domaines, pour un terme de deux années académiques renouvelable deux fois.

2. Chargé d'enseignement

La fonction de chargé d'enseignement est exercée au type long dans le cadre d'une désignation à titre temporaire à durée déterminée, à condition :

- d'avoir exercé pendant **au moins six ans** la fonction de professeur, de professeur-assistant, d'accompagnateur ou d'assistant,
- dont **deux au moins dans l'école supérieure des arts** où est effectuée la désignation.

Cette fonction est également accessible aux personnes ayant exercé la fonction de conférencier jusque et y compris l'année académique 2007-2008.

Cette fonction de chargé d'enseignement peut être exercée au type long dans le cadre soit d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée, soit d'une nomination à titre définitif.

3. Accompagnateur (fonction spécifique à l'enseignement de la musique et de la danse)

La fonction d'accompagnateur est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

4. Professeur-assistant (fonction spécifique à l'enseignement des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication)

La fonction de professeur-assistant est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

² Articles 69 et 75 du décret du 20 décembre 2001 précité.

5. Professeur

La fonction de professeur est exercée au type long et au type court dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

6. Chargé de travaux (fonction spécifique à l'enseignement des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication)

La fonction de chargé de travaux est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

7. Chargé de programmation (fonction spécifique à l'enseignement des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication)

La fonction de chargé de programmation est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

8. Conférencier

La fonction de conférencier est exercée au type long et au type court dans le cadre d'un mandat attribué pour des cours présents à la grille horaire des étudiants et pour lesquels aucun professeur ou chargé d'enseignement n'est désigné à titre temporaire ou nommé à titre définitif.

4. Quels sont les titres de capacité pour exercer ces fonctions ?

Dans les Ecoles supérieures des Arts, les cours sont classés en cours artistiques, généraux ou techniques (cf. article 5 du Décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique).

1. Cours généraux

Pour exercer la fonction de professeur ou de chargé d'enseignement, vous devez être porteur d'un diplôme de docteur ou de master³ ou d'un titre de niveau universitaire délivré par une haute école organisée ou subventionnée ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

2. Cours artistiques

Pour exercer la fonction de professeur, de professeur-assistant, d'accompagnateur, de chargé d'enseignement ou d'assistant, vous devez être porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur artistique ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

3. Cours techniques

³ Conféré conformément aux dispositions du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ou d'ingénieur industriel ou d'architecte

Pour exercer la fonction de professeur, de professeur-assistant, de chargé d'enseignement ou d'assistant, vous devez être porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

4. Fonction de chargé de programmation

Pour exercer la fonction de chargé de programmation (domaine ASTDC⁴), vous devez être porteur d'un diplôme de master conféré conformément aux dispositions du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

5. Fonction de chargé de travaux

Pour exercer la fonction de chargé de travaux (domaine ASTDC), vous devez être porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

6. Conférencier

Pour exercer la fonction de conférencier, aucun titre n'est requis.

Si vous n'avez pas le diplôme requis :

Si vous ne disposez pas du diplôme requis, vous pouvez introduire :

- Une demande de reconnaissance de notoriété pour la fonction et le cours à conférer désiré auprès de la Commission de reconnaissance d'expérience utile et de notoriété (CREUN) des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, le Gouvernement peut, sur avis favorable de cette Commission, accepter qu'une notoriété professionnelle, scientifique ou artistique, en relation avec la fonction et les cours à conférer, tienne lieu, à titre personnel, des titres exigés ci-avant.

Les informations nécessaires et les instructions à suivre pour la reconnaissance de notoriété font l'objet de la circulaire n°7922, publiée le 18 janvier 2021, consultable sur la page www.enseignement.be/circulaires.

- Une demande d'équivalence si vous disposez d'un diplôme étranger auprès du service des équivalences⁵.

5. Projet pédagogique et artistique à introduire

Toute candidature à une désignation temporaire dans une fonction de professeur, de professeur-assistant, de chargé d'enseignement, de chargé de programmation, de chargé de travaux, d'accompagnateur ou d'assistant doit comporter un projet pédagogique et artistique.

⁴ Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication

⁵ <http://www.equivalences.cfwb.be/>

Le candidat qui souhaite davantage de renseignement concernant le projet pédagogique, est invité à contacter directement l'établissement auprès duquel il souhaite introduire sa candidature.

6. Quelles sont les fonctions qui requièrent une expérience utile ?

En plus du titre requis, certaines fonctions nécessitent également une expérience utile.

L'expérience utile hors enseignement est « l'expérience constituée par les services accomplis dans le secteur privé ou public soit l'expérience acquise par l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une pratique artistique. »⁶.

Une expérience hors enseignement dans une pratique artistique d'au moins cinq années⁷ est constitutive du titre requis pour les emplois de :

- professeur de cours artistiques ;
- de chargé d'enseignement de cours artistiques ;
- de professeur-assistant (ASTDC) de cours artistiques;
- d'accompagnateur (musique et danse).

La reconnaissance de l'expérience utile est établie par le Gouvernement sur avis favorable de la Commission de reconnaissance de l'expérience utile et de notoriété (CREUN) pour autant que cette expérience ait un rapport avec le(s) cours à conférer qu'entend dispenser le requérant.

Une fois reconnue, l'expérience utile est acquise pour le cours pour lequel elle constitue une condition de recrutement, et uniquement pour celui-ci.

Les informations nécessaires et les instructions à suivre pour la reconnaissance de cette expérience utile font l'objet également de la circulaire n° 7922, publiée le 18 janvier 2021, consultable sur la page www.enseignement.be/circulaires.

7. Quelles sont les autres conditions à respecter pour bénéficier d'une désignation ?

L'article 109 du décret du 20 décembre 2001 précité prévoit que :

« Nul ne peut être désigné à titre temporaire s'il ne remplit les conditions suivantes au moment de cette désignation :

1° [...];

2° jouir des droits civils et politiques;

3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer visés à l'article 82 du décret du 20 décembre 2001 ;

4° a) s'il s'agit d'une désignation à durée déterminée, remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel;

b) s'il s'agit d'une désignation à durée indéterminée, avoir satisfait à un examen médical vérifiant les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;

5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique⁸;

⁶ Article 62, 6° du décret du 20 décembre 2001 précité.

⁷ Articles 110, 235 et 365 décret du 20 décembre 2001 précité.

6° être de conduite irréprochable;
7° satisfaire aux lois sur la milice. »

8. Qui peut postuler ?

8.1. En ce qui concerne les fonctions d'accompagnateur, de professeur, de professeur-assistant, de chargé de programmation, de chargé de travaux et de chargé d'enseignement :

- Si vous êtes nommés à **titre définitif**, vous pouvez demander :
 - soit un changement d'affectation (DCA) pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi ;
 - soit une mutation (DM)⁹ ;
 - soit une extension de charge (DEC).
- Si vous êtes désigné **temporaire** pour une durée **indéterminée** dans l'établissement, vous pouvez demander auprès de votre établissement
 - Une extension de charge (TDIEC)
- Si vous êtes déjà membre du personnel **temporaire** désigné pour une durée **déterminée** :
 - Vous pouvez être désigné à **durée indéterminée** (CTDI) si :
 - ✓ vous avez été désigné à durée déterminée pour l'année académique 2020-2021 dans le même emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2020 ;
 - ✓ votre rapport sur la manière de servir porte la mention « a satisfait » ;
 - Ou**
 - ✓ vous avez été désigné à durée déterminée pour l'année académique 2019-2020 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2019 ;
 - ✓ la désignation a été reconduite une seconde fois à durée déterminée pour l'année académique 2020-2021, vous pouvez dès lors prétendre à une désignation à durée indéterminée dans l'emploi vacant que vous occupez ;
 - ✓ votre rapport sur la manière de servir porte la mention « a satisfait ».
 - Vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à **durée déterminée** (CTDD) si :
 - ✓ vous êtes désigné au cours de l'année académique 2020-2021 en application de l'article 105§2 du décret du 20 décembre 2001 précité (une telle désignation à durée déterminée ne peut en aucun cas donner lieu à une désignation à durée indéterminée.)
 - ✓ vous avez été désigné en application de l'article 105§1 (en remplacement) du décret du 20 décembre 2001 précité.

⁸ Un candidat fournit la preuve de sa connaissance approfondie d'une langue s'il a obtenu, dans cette langue, le diplôme qui est à la base de son recrutement ou le certificat d'enseignement secondaire supérieur ou un bachelier ou un master, ou s'il produit un certificat constatant qu'il a réussi un examen sur la connaissance approfondie de cette langue, devant une commission d'examen constituée par arrêté royal. Cet examen est organisé une fois par an aux alentours du mois de janvier. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez contacter Madame Catherine Klepper (catherine.klepper@cfwb.be).

⁹ Voir article 130 du décret du 20 décembre 2001.

- Pour tous les autres cas, vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à durée déterminée.

8.2. En ce qui concerne les fonctions d'assistant et de conférencier :

Toute personne qui le souhaite peut poser sa candidature dans un emploi vacant.

Les fonctions de conférencier et d'assistant s'exercent uniquement à titre temporaire à durée déterminée (CTDD).

9. Comment devez-vous envoyer votre candidature ?



Seules les candidatures respectant les formes et délais seront placées sur la liste des candidats qui réunissent les conditions pour être désignés, pour autant que toutes les autres conditions de recrutement soient remplies.

Vous devez envoyer votre candidature **par courrier recommandé à Wallonie Bruxelles Enseignement et également auprès de chaque établissement concerné** pour le **16 mars 2021 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) et contenir les documents suivants :

PARTIE 1

Documents à adresser à Wallonie Bruxelles Enseignement par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Wallonie Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels de l'Éducation
Direction de la Carrière
City Center Office
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (local 2G27)
1000 - Bruxelles

1. **Une fiche signalétique** (formulaire annexe 1).
2. Le formulaire « acte de candidature » (annexe 2), complété par vos soins **en veillant à bien retranscrire les données exactes**, à peine de nullité de la candidature des emplois vacants (**un formulaire par Ecole supérieure si plusieurs sollicitées**).
3. Une copie du/des titres(s) de capacité requis (une seule copie même si vous sollicitez plusieurs emplois auprès de plusieurs établissements) ou, à défaut, une reconnaissance de notoriété.
4. Si c'est le cas, une copie de l' (des) attestation(s) portant reconnaissance de l'expérience utile (une seule copie même si vous sollicitez plusieurs emplois dans un ou plusieurs établissements).
5. Si c'est le cas, un état des services prestés dans l'enseignement supérieur artistique de Wallonie Bruxelles Enseignement (annexe 3).



En cas de candidatures multiples :

- Les différentes candidatures doivent être envoyées au moyen du même envoi recommandé (même enveloppe).

- le candidat complètera l'annexe 2 (acte de candidature) de la liste des emplois postulés, les uns à la suite de l'autre (**un formulaire par établissement**). Le candidat veillera à bien retranscrire les données exactes de l'emploi concerné, à peine de nullité de la candidature.

- Le candidat joindra une seule copie de la fiche signalétique (annexe 1) et des titres requis (diplôme, notoriété, expérience utile, etc...).

Remarques :

1. Les candidats sont avertis que les documents remis à l'appui de leur candidature ne pourront pas être récupérés.
2. Un extrait de casier judiciaire ne doit pas être joint à la candidature. Toutefois, si le candidat reçoit la notification de sa désignation, il devra envoyer un extrait de casier judiciaire (modèle visé à l'article 596, al.2 du CIC) pour que sa désignation devienne effective et ce au plus tard le 31 août 2021.

PARTIE 2

Documents à envoyer par courrier recommandé à chaque École supérieure des Arts concernée

1. une copie de la candidature complétée par vos soins telle qu'adressée à Wallonie Bruxelles Enseignement (voir encadré plus haut partie 1) ;
2. un curriculum vitae ;
3. une liste des publications scientifiques, s'il échet ;
4. un projet pédagogique et artistique (si le candidat postule pour un emploi de professeur, de professeur-assistant, de chargé de programmation, de chargé de travaux, d'accompagnateur, d'assistant ou de chargé d'enseignement).

Ce projet pédagogique et artistique, qui sous peine de nullité de la candidature, devra être envoyé à chaque Ecole supérieure des Arts sollicitée, est un document écrit, rédigé personnellement par le candidat. Il précise la manière dont seront rencontrées tant les missions de l'enseignement supérieur artistique telles que définies à l'article 3 du décret du 20 décembre 2001 précité, que les dispositions du projet pédagogique et artistique de l'Ecole supérieure des Arts visé à l'article 5 de ce même décret.

Pour tout renseignement complémentaire concernant le projet pédagogique et artistique, veuillez contacter l'École supérieure des Arts concernée.

10. Tableau récapitulatif des documents à envoyer pour postuler

		Fonctions sollicitées								
		Accompagnateur (musique et danse)	Professeur- assistant (ASTDC)	Chargé d'enseignement	Professeur	Chargé de programmation (ASTDC)	Chargé de travaux (ASTDC)	Assistant	Conférencier	
Documents à envoyer pour postuler valablement	fiche signalétique (annexe 1)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	
	formulaire acte de candidature (annexe 2)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	
	titre de capacité (diplôme, notoriété, équivalence)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)		
	Expérience utile (attestation)	à envoyer à WBE et à l'établissement concerné uniquement si le cours pour lequel vous postulez est un cours artistique								
	Etats de services (annexe 3)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	WBE + établissement (s)	
	curriculum vitae	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	
	Eventuelles publications scientifiques	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	
	projet pédagogique	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)	établissement(s)		

11. Adresses des établissements

Dénomination de l'établissement	Adresse	Code postal	Localité
Ecole nationale supérieure des arts visuels La Cambre	Abbaye de La Cambre, 21	1000	Bruxelles
Arts ²	Rue de Nimy, 7	7000	Mons
INSAS	Rue Thérésienne, 8	1000	Bruxelles
Conservatoire royal de Bruxelles	Rue de la Régence 30	1000	Bruxelles
Conservatoire royal de Liège	Rue Forgeur, 14	4000	Liège

12. Suites données à votre candidature

Si vous êtes désigné, vous recevrez une notification de votre désignation à partir du mois de juillet ;

Si vous n'êtes pas désigné, une liste reprenant les candidatures proposées à une désignation, ainsi que les candidatures non retenues, sera affichée au tableau d'affichage de l'établissement, ou sur tout autre support informatif en tenant lieu, au plus tard le 25 juin 2021.

13. Informations complémentaires

Toute personne qui souhaite davantage d'informations sur le profil de fonction d'un emploi peut prendre contact avec l'établissement concerné, dont les coordonnées figurent sur le site web de chaque établissement :

Arts ²	http://www.artsaucarre.be
Conservatoire Royal de Bruxelles	http://www.conservatoire.be
Conservatoire Royal de Liège	http://www.crlg.be
Ecole Nationale Supérieure des Arts visuels de la Cambre	http://www.lacambre.be
Institut National supérieure des Arts du Spectacle (INSAS)	http://www.insas.be

Pour les questions d'ordre administratif, Vous pouvez contacter la Direction de la Carrière – Service de l'enseignement supérieur :

- Madame AHMED Chiraz – tél : 02/413.40.99 – mail : chiraz.ahmed@cfwb.be
- Madame NSEGUE Christelle – tél : 02/413.26.91 – mail : christelle.nsegue@cfwb.be

14. Liste des emplois vacants

Conservatoire Royal de Bruxelles Rue de la Régence, 30 1000 Bruxelles									
Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu	Remarques
21.1.1.1	Accompagnateur	MUS	Artistique			5	16	Bruxelles	Au clavecin
21.1.1.2	Accompagnateur	MUS	Artistique			1	16	Bruxelles	
21.1.1.3	Accompagnateur	MUS	Artistique			1	16	Bruxelles	
21.1.1.4	Accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Bruxelles	
21.1.2.5	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures		3	10	Bruxelles	*
21.1.2.6	Assistant	MUS	Artistique	Chant		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.7	Assistant	MUS	Artistique	Chant		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.8	Assistant	MUS	Artistique	Chant		3	10	Bruxelles	*
21.1.2.9	Assistant	MUS	Artistique	Cor		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.10	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	4	10	Bruxelles	
21.1.2.11	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	7	10	Bruxelles	*
21.1.2.12	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	4	10	Bruxelles	
21.1.2.13	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	7	10	Bruxelles	*
21.1.2.14	Assistant	MUS	Artistique	Ensemble jazz		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.15	Assistant	MUS	Artistique	Flûte à bec		5	10	Bruxelles	*
21.1.2.16	Assistant	MUS	Artistique	Flûte traversière		3	10	Bruxelles	*
21.1.2.17	Assistant	MUS	Artistique	Formation musicale		4	10	Bruxelles	
21.1.2.18	Assistant	MUS	Artistique	Hautbois		1	10	Bruxelles	*

21.1.2.19	Assistant	MUS	Technique	Langues étrangères		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.20	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		1	10	Bruxelles	
21.1.2.21	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		3	10	Bruxelles	*
21.1.2.22	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.23	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Bruxelles	
21.1.2.24	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		1	10	Bruxelles	
21.1.2.25	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		4	10	Bruxelles	*
21.1.2.26	Assistant	MUS	Artistique	Piano		6	10	Bruxelles	*
21.1.2.27	Assistant	MUS	Artistique	Piano		6	10	Bruxelles	*
21.1.2.28	Assistant	MUS	Artistique	Piano		5	10	Bruxelles	*
21.1.2.29	Assistant	MUS	Artistique	Piano		4	10	Bruxelles	*
21.1.2.30	Assistant	MUS	Artistique	Piano		1	10	Bruxelles	
21.1.2.31	Assistant	MUS	Artistique	Saxophone		2	10	Bruxelles	
21.1.2.32	Assistant	MUS	Technique	Suivi du mémoire		5	10	Bruxelles	*
21.1.2.33	Assistant	MUS	Artistique	Violoncelle		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.34	Assistant	MUS	Artistique	Violoncelle		6	10	Bruxelles	*
21.1.3.35	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Basse continue et continuo		5	20	Bruxelles	***
21.1.3.36	Chargé d'enseignement	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances sociologiques et culturelles	2	20	Bruxelles	
21.1.3.37	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Ensemble jazz		2	20	Bruxelles	
21.1.3.38	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Ensemble jazz		4	20	Bruxelles	
21.1.3.39	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Ensemble jazz		4	20	Bruxelles	
21.1.3.40	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Ensemble jazz		2	20	Bruxelles	

21.1.3.41	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Formation musicale spécifique		4	20	Bruxelles	Musique ancienne
21.1.3.42	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Harmonie pratique		6	20	Bruxelles	
21.1.3.43	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Harmonie pratique		6	20	Bruxelles	
21.1.3.44	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Lecture instrumentale-jazz	Instruments harmoniques	2	20	Bruxelles	
21.1.3.45	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Saxophone jazz		6	20	Bruxelles	**
21.1.3.46	Chargé d'enseignement	MUS	Technique	Tempéraments et accords		2	20	Bruxelles	
21.1.6.47	Conférencier	MUS	Artistique	Arrangement		60	600	Bruxelles	*
21.1.6.48	Conférencier	MUS	Artistique	Chant	Initiation aux techniques vocales	60	600	Bruxelles	*
21.1.6.49	Conférencier	MUS	Artistique	Clarinete classique et baroque		120	600	Bruxelles	*
21.1.6.50	Conférencier	MUS	Artistique	Clavier	2e instrument	120	600	Bruxelles	*
21.1.6.51	Conférencier	MUS	Artistique	Luth et cordes pincées		150	600	Bruxelles	*
21.1.6.52	Conférencier	MUS	Artistique	Piano (chanteurs)		270	600	Bruxelles	*
21.1.6.53	Conférencier	MUS	Artistique	Violon jazz		150	600	Bruxelles	*
21.1.5.54	Professeur type long	MUS	Artistique	Chant-jazz		2	12	Bruxelles	***
21.1.5.55	Professeur type long	MUS	Artistique	Contrebasse		4	12	Bruxelles	
21.1.5.56	Professeur type long	MUS	Artistique	Contrebasse jazz		2	12	Bruxelles	***
21.1.5.57	Professeur type long	MUS	Artistique	Créativité musicale		1	12	Bruxelles	
21.1.5.58	Professeur type long	MUS	Général	Psychopédagogie générale	Didactique générale	2	12	Bruxelles	
21.1.4.59	Professeur type court	MUS	Général	Ethnomusicologie		2	16	Bruxelles	
21.1.5.60	Professeur type long	MUS	Artistique	Formation aux langages contemporains		4	12	Bruxelles	
21.1.5.61	Professeur type long	MUS	Artistique	Formation aux langages contemporains		2	12	Bruxelles	

21.1.5.62	Professeur type long	MUS	Général	Histoire de la musique		2	12	Bruxelles	**
21.1.5.63	Professeur type long	MUS	Artistique	Improvisation	Musique ancienne	3	12	Bruxelles	
21.1.5.64	Professeur type long	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cordes frottées	4	12	Bruxelles	
21.1.5.65	Professeur type long	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cordes frottées	4	12	Bruxelles	
21.1.5.66	Professeur type long	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cordes frottées	4	12	Bruxelles	
21.1.5.67	Professeur type long	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cuivres	6	12	Bruxelles	
21.1.5.68	Professeur type long	MUS	Artistique	Lecture instrumentale-jazz	Instruments harmoniques	1	12	Bruxelles	***
21.1.5.69	Professeur type long	MUS	Technique	Marketing		1	12	Bruxelles	**
21.1.5.70	Professeur type long	MUS	Artistique	Méthodologie spécialisée	Formation musicale et chant d'ensemble	6	12	Bruxelles	
21.1.5.71	Professeur type long	MUS	Artistique	Piano		12	12	Bruxelles	
21.1.5.72	Professeur type long	MUS	Artistique	Pianoforte		3	12	Bruxelles	***
21.1.4.73	Professeur type court	MUS	Artistique	Pratique et expérience du rythme		4	16	Bruxelles	
21.1.5.74	Professeur type long	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances pédagogiques assorties d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche	12	12	Bruxelles	**
21.1.5.75	Professeur type long	MUS	Artistique	Théorie de la musique ancienne		4	12	Bruxelles	*
21.1.5.76	Professeur type long	MUS	Artistique	Trombone		7	12	Bruxelles	**
21.1.5.77	Professeur type long	MUS	Artistique	Trombone		3	12	Bruxelles	*
21.1.5.78	Professeur type long	MUS	Artistique	Violon		12	12	Bruxelles	
21.1.5.79	Professeur type long	MUS	Artistique	Violon		6	12	Bruxelles	
21.1.5.80	Professeur type long	MUS	Artistique	Violon		6	12	Bruxelles	
21.1.5.81	Professeur type long	MUS	Artistique	Contrebasse et violone		3	12	Bruxelles	

21.1.2.82	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		3	10	Bruxelles	*
21.1.2.83	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		3	10	Bruxelles	
21.1.2.84	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		3	10	Bruxelles	
21.1.2.85	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		2	10	Bruxelles	
21.1.2.86	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		3	10	Bruxelles	
21.1.2.87	Assistant	TAP	Artistique	Déclamation		3	10	Bruxelles	
21.1.2.88	Assistant	TAP	Artistique	Formation corporelle		1	10	Bruxelles	
21.1.2.89	Assistant	TAP	Artistique	Formation vocale		2	10	Bruxelles	
21.1.2.90	Assistant	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé		2	10	Bruxelles	*
21.1.2.91	Assistant	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé		2	10	Bruxelles	
21.1.2.92	Assistant	TAP	Artistique	Mouvement scénique		3	10	Bruxelles	*
21.1.3.93	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Art dramatique		6	20	Bruxelles	
21.1.3.94	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Art dramatique		6	20	Bruxelles	
21.1.3.95	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Art dramatique		6	20	Bruxelles	
21.1.3.96	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Déclamation		6	20	Bruxelles	**
21.1.3.97	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Déclamation		2	20	Bruxelles	*
21.1.3.98	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Déclamation		4	20	Bruxelles	
21.1.3.99	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Formation vocale		5	20	Bruxelles	
21.1.3.100	Chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé		4	20	Bruxelles	
21.1.5.101	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		6	12	Bruxelles	***
21.1.5.102	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		6	12	Bruxelles	
21.1.5.103	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation corporelle		5	12	Bruxelles	

21.1.5.104	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation corporelle		5	12	Bruxelles	
21.1.5.105	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation vocale		6	12	Bruxelles	
21.1.5.106	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation vocale		6	12	Bruxelles	

Remarques

* renouvellement d'un membre du personnel TDD

** passage TDD à TDI possible

*** extension de charge possible

N.B. : un profil de fonction pour certains postes est disponible sur www.conservatoire.be

Conservatoire Royal de Liège Rue Forgeur, 14 4000 Liège									
Emploi n°	fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu	Remarques
21.2.1.1	Accompagnateur	MUS	Artistique			6	16	Liège	**
21.2.1.2	Accompagnateur	MUS	Artistique			3	16	Liège	**
21.2.1.3	Accompagnateur	MUS	Artistique			4	16	Liège	
21.2.1.4	Accompagnateur	MUS	Artistique			4	16	Liège	
21.2.1.5	Accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Liège	**
21.2.1.6	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Analyse approfondie	1	10	Liège	*
21.2.1.7	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	*
21.2.2.8	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	*
21.2.2.9	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	*
21.2.2.10	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	*
21.2.2.11	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Analyse approfondie	1	10	Liège	*
21.2.2.12	Assistant	MUS	Artistique	Auditions commentées		1	10	Liège	*
21.2.2.13	Assistant	MUS	Artistique	Chant		1	10	Liège	
21.2.2.14	Assistant	MUS	Général	Encyclopédie de la musique		6	10	Liège	*
21.2.2.15	Assistant	MUS	Artistique	Formation musicale		1	10	Liège	*
21.2.2.16	Assistant	MUS	Artistique	Clavier	2e instrument	2	10	Liège	*
21.2.2.17	Assistant	MUS	Artistique	Flute traversière		1	10	Liège	*

21.2.2.18	Assistant	MUS	Artistique	Flûte traversière		1	10	Liège	*
21.2.2.19	Assistant	MUS	Artistique	Percussions		2	10	Liège	*
21.2.2.20	Assistant	MUS	Artistique	Trombone		1	10	Liège	*
21.2.2.21	Assistant	MUS	Artistique	Violon		2	10	Liège	*
21.2.2.22	Assistant	MUS	Artistique	Violon		1	10	Liège	*
21.2.2.23	Assistant	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Piano	2	10	Liège	*
21.2.2.24	Assistant	MUS	Artistique	Méthodologie spécialisée	Formation musicale et chant d'ensemble	1	10	Liège	*
21.2.2.25	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		1	10	Liège	*
21.2.2.26	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Liège	*
21.2.2.27	Assistant	MUS	Artistique	Violoncelle		2	10	Liège	*
21.2.2.28	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	
21.2.2.29	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	2	10	Liège	
21.2.2.30	Assistant	MUS	Artistique	Auditions commentées		1	10	Liège	
21.2.2.31	Assistant	MUS	Technique	Organologie		1	10	Liège	*
21.2.2.32	Assistant	MUS	Artistique	Séminaires, visites, concerts		1	10	Liège	*
21.2.3.33	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cordes frottées	4	20	Liège	**
21.2.5.34	Professeur type long	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	4	12	Liège	*
21.2.5.35	Professeur type long	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	3	12	Liège	
21.2.5.36	Professeur type long	MUS	Artistique	Art lyrique		2	12	Liège	**
21.2.5.37	Professeur type long	MUS	Artistique	Chant		2	12	Liège	**
21.2.5.38	Professeur type long	MUS	Artistique	Chant		1	12	Liège	**
21.2.5.39	Professeur type long	MUS	Artistique	Alto		2	12	Liège	**
21.2.5.40	Professeur type long	MUS	Artistique	Guitare		2	12	Liège	**
21.2.5.41	Professeur type long	MUS	Artistique	Harpe		2	12	Liège	**
21.2.5.42	Professeur type long	MUS	Artistique	Mandoline		1	12	Liège	**
21.2.5.43	Professeur type long	MUS	Artistique	Clarinette		1	12	Liège	**
21.2.5.44	Professeur type long	MUS	Artistique	Saxophone		1	12	Liège	**
21.2.5.45	Professeur type long	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	1	12	Liège	**
21.2.5.46	Professeur type long	MUS	Artistique	Trompette		6	12	Liège	

21.2.5.47	Professeur type long	MUS	Artistique	Piano d'accompagnement		8	12	Liège	
21.2.5.48	Professeur type long	MUS	Artistique	Violoncelle		5	12	Liège	
21.2.5.49	Professeur type long	MUS	Artistique	Violoncelle		5	12	Liège	
21.2.5.50	Professeur type long	MUS	Artistique	Direction de chœur ou direction chorale		4	12	Liège	
21.2.5.51	Professeur type long	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Analyse approfondie	4	12	Liège	
21.2.6.52	Conférencier	MUS	Artistique	Diction	Orthophonie	60	600	Liège	*
21.2.6.53	Conférencier	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Bois	90	600	Liège	*
21.2.6.54	Conférencier	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Cuivres	90	600	Liège	
21.2.6.55	Conférencier	MUS	Artistique	Mouvement scénique		60	600	Liège	*
21.2.6.56	Conférencier	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Harpe	45	600	Liège	
21.2.6.57	Conférencier	TAP	Artistique	Mouvement scénique		80	600	Liège	*
21.2.6.58	Conférencier	TAP	Artistique	Mouvement scénique		80	600	Liège	*

Remarques

NB: Les descriptifs de fonction correspondant aux postes à pourvoir sont disponibles sur le site du Conservatoire royal de Liège à partir du 01/03/2021 (www.crlg.be)

*Emploi occupé en 2020-2021 par un temporaire à durée déterminée avec possibilité de redésignation

**Poste susceptible d'être attribué dans le cadre d'une extension de charge

Ecole nationale supérieure des arts visuels de La Cambre Abbaye de La Cambre, 21 1000 Bruxelles									
Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie du cours	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
21.4.5.01	Professeur type long	APVE	Artistique	Communication graphique et visuelle	Design graphique	2	12	Bruxelles	
21.4.5.02	Professeur type long	APVE	Artistique	Conservation et restauration	Peinture	3	12	Bruxelles	
21.4.5.03	Professeur type long	APVE	Artistique	Conservation, restauration des œuvres d'art	Matériaux nouveaux	3	12	Bruxelles	

21.4.5.04	Professeur type long	APVE	Général	Conservation et restauration	Peinture ancienne, liants, vernis, solvants	1	12	Bruxelles	
21.4.5.05	Professeur type long	APVE	Artistique	Couleur	Général	1	12	Bruxelles	EXT
21.4.5.06	Professeur type long	APVE	Artistique	Cours pluridisciplinaires	Atelier	1	12	Bruxelles	*
21.4.5.07	Professeur type long	APVE	Technique	Ecriture	Story-board	3	12	Bruxelles	
21.4.5.08	Professeur type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	Textile	2	12	Bruxelles	*
21.4.5.09	Professeur type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	Cinéma et image animée	1	12	Bruxelles	
21.4.5.10	Professeur type long	APVE	Général	Histoire et actualités des arts	Cinéma	1	12	Bruxelles	
21.4.5.11	Professeur type long	APVE	Artistique	Photographie	Recherches photographiques	2	12	Bruxelles	*
21.4.5.12	Professeur type long	APVE	Technique	Pratique sociale et professionnelle	Communication	1	12	Bruxelles	
21.4.5.13	Professeur type long	APVE	Artistique	Pratiques de l'édition	Atelier	2	12	Bruxelles	
21.4.5.14	Professeur type long	APVE	Artistique	Pratiques de l'exposition	Atelier	2	12	Bruxelles	*
21.4.5.15	Professeur type long	APVE	Artistique	Production de projets artistiques	Atelier	1	12	Bruxelles	EXT
21.4.5.16	Professeur type long	APVE	Artistique	Scénographie	Arts de la scène et du spectacle	1	12	Bruxelles	
21.4.5.17	Professeur type long	APVE	Artistique	Scénographie	Atelier	12	12	Bruxelles	*
21.4.5.18	Professeur type long	APVE	Général	Sciences et sciences appliquées	Résistance des matériaux	2	12	Bruxelles	
21.4.5.19	Professeur type long	APVE	Artistique	Stylisme et création de mode	Pratiques	4	12	Bruxelles	
21.4.5.20	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Eco-conception	1	12	Bruxelles	*
21.4.5.21	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Conservation et restauration	1	12	Bruxelles	*
21.4.5.22	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Stylisme	2	12	Bruxelles	*
21.4.5.23	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Sonorisation des films	6	12	Bruxelles	
21.4.5.24	Professeur type long	APVE	Artistique	Textes et création littéraire	Atelier	6	12	Bruxelles	
21.4.5.25	Professeur type long	APVE	Artistique	Textes et création littéraire	Pratiques	4	12	Bruxelles	
21.4.5.26	Professeur type long	APVE	Artistique	Textes et création littéraire	Pratiques	2	12	Bruxelles	
21.4.2.27	Assistant	APVE	Artistique	Accessoires	Atelier	2	10	Bruxelles	
21.4.2.28	Assistant	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	3	10	Bruxelles	**

21.4.2.29	Assistant	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	2	10	Bruxelles	
21.4.2.30	Assistant	APVE	Artistique	Arts Numériques	Atelier	1	10	Bruxelles	**
21.4.2.31	Assistant	APVE	Artistique	Arts Numériques	Atelier	1	10	Bruxelles	**
21.4.2.32	Assistant	APVE	Artistique	Communication visuelle et graphique	Atelier	3	10	Bruxelles	**
21.4.2.33	Assistant	APVE	Artistique	Communication visuelle et graphique	Atelier	4	10	Bruxelles	
21.4.2.34	Assistant	APVE	Artistique	Communication visuelle et graphique	Atelier	2	10	Bruxelles	**
21.4.2.35	Assistant	APVE	Artistique	Conservation, restauration des œuvres d'art	Atelier	2	10	Bruxelles	**
21.4.2.36	Assistant	APVE	Artistique	Conservation, restauration des œuvres d'art	Atelier	2	10	Bruxelles	**
21.4.2.37	Assistant	APVE	Artistique	Conservation, restauration des œuvres d'art	Atelier	3	10	Bruxelles	
21.4.2.38	Assistant	APVE	Artistique	Couleur	Général	4	10	Bruxelles	
21.4.2.39	Assistant	APVE	Artistique	Couleur	Général	1	10	Bruxelles	
21.4.2.40	Assistant	APVE	Artistique	Design du livre et du papier	Atelier	2	10	Bruxelles	**
21.4.2.41	Assistant	APVE	Artistique	Design industriel	Atelier	2	10	Bruxelles	**
21.4.2.42	Assistant	APVE	Artistique	Design industriel	Atelier	2	10	Bruxelles	**
21.4.2.43	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Perspective	3	10	Bruxelles	**
21.4.2.44	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Modèle vivant	3	10	Bruxelles	**
21.4.2.45	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	4	10	Bruxelles	**
21.4.2.46	Assistant	APVE	Artistique	Photographie	Atelier	2	10	Bruxelles	**
21.4.2.47	Assistant	APVE	Artistique	Scénographie	Atelier	3	10	Bruxelles	
21.4.2.48	Assistant	APVE	Artistique	Sculpture	Atelier	4	10	Bruxelles	**
21.4.2.49	Assistant	APVE	Artistique	Sérigraphie	Atelier	2	10	Bruxelles	
21.4.2.50	Assistant	APVE	Artistique	Stylisme et création de mode	Atelier	3	10	Bruxelles	
21.4.2.51	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Photographie	1	10	Bruxelles	**
21.4.2.52	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Impression et ennoblement	2	10	Bruxelles	
21.4.2.53	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Photographie	2	10	Bruxelles	

21.4.2.54	Assistant	APVE	Artistique	Typographie	Atelier	2	10	Bruxelles	**
21.4.2.55	Assistant	APVE	Artistique	Typographie	Atelier	2	10	Bruxelles	**

Remarques

* Emploi occupé par un professeur temporaire à durée déterminée en 2020-2021

** Emploi occupé par un assistant en 2020-2021 avec possibilité de renouvellement de mandat

EXT : Emploi susceptible de faire l'objet d'une extension de charge

Institut national supérieur des arts du spectacle et techniques de diffusion (INSAS) Rue Thérésienne, 8 1000 Bruxelles									
Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie de cours	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieux	Remarques
21.6.3.1	Chargé d'enseignement	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Régie	5	20	Bruxelles	*
21.6.4.2	Professeur type court	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du son	Technique du traitement du son	1	16	Bruxelles	
21.6.4.3	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Cinéma	Son	1	16	Bruxelles	
21.6.4.4	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Radio-TV	Réalisation radio-télévision	1	16	Bruxelles	
21.6.4.5	Professeur type court	ASTDC	Technique	Étude des techniques audiovisuelles		1	16	Bruxelles	
21.6.4.6	Professeur type court	ASTDC	Technique	Évolution des formes artistiques	Arts plastiques	1	16	Bruxelles	
21.6.4.7	Professeur type court	ASTDC	Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle	Maintenance des équipements	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.8	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Montage image	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.9	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	(Montage image	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.10	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Montage et pratique scripte	Montage son	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.11	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.12	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise et traitement du son	Mixage autonome	4	16	Bruxelles	*

21.6.4.13	Professeur type court	ASTDC	Technique	Production	Appliquée aux arts du spectacle	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.14	Professeur type court	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte	Technologie du scripte	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.15	Professeur type court	ASTDC	Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle	Œuvres télévisuelles	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.16	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Cinéma	Montage	1	16	Bruxelles	*
21.6.4.17	Professeur type court	ASTDC	Artistique	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	3	16	Bruxelles	*
21.6.4.18	Professeur type court	ASTDC	Technique	Stages		1	16	Bruxelles	*
21.6.4.19	Professeur type court	ASTDC	Technique	Suivi du mémoire		1	16	Bruxelles	*
21.6.5.20	Professeur type long	ASTDC	Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale		4	12	Bruxelles	
21.6.5.21	Professeur type long	ASTDC	Technique	Évolution des formes artistiques	Musique appliquée aux arts du spectacle	1	12	Bruxelles	
21.6.5.22	Professeur type long	ASTDC	Technique	Principes et applications du langage audiovisuel		2	12	Bruxelles	
21.6.5.23	Professeur type long	ASTDC	Technique	Principes et applications du langage audiovisuel		2	12	Bruxelles	
21.6.5.24	Professeur type long	ASTDC	Technique	Étude des techniques audiovisuelles		1	12	Bruxelles	*
21.6.5.25	Professeur type long	ASTDC	Technique	Production	Appliquée aux arts du spectacle	1	12	Bruxelles	*
21.6.5.26	Professeur type long	ASTDC	Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale		1	12	Bruxelles	*
21.6.5.27	Professeur type long	ASTDC	Artistique	Cinéma	Ecriture	1	12	Bruxelles	*
21.6.7.28	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Production	Appliquée aux arts du spectacle	34	60	Bruxelles	
21.6.7.29	Professeur-assistant	ASTDC	Artistique	Cinéma	Régie	34	60	Bruxelles	*
21.6.7.30	Professeur-assistant	ASTDC	Artistique	Cinéma	Scénographie, décors et costumes	30	60	Bruxelles	*
21.6.7.31	Professeur-assistant	ASTDC	Artistique	Cinéma	Scénographie, décors et costumes	30	60	Bruxelles	*
21.6.7.32	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle	Informatique appliquée à l'audiovisuel	34	60	Bruxelles	*

21.6.7.33	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Production	Appliquée aux arts du spectacle	26	60	Bruxelles	*
21.6.7.34	Professeur-assistant	ASTDC	Artistique	Théâtre	Assistanat	36	60	Bruxelles	*
21.6.7.35	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Théorie et pratique de l'image	Techniques de la prise de vue	60	60	Bruxelles	*
21.6.7.36	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Théorie et pratique de l'image	Techniques de laboratoire	30	60	Bruxelles	*
21.6.7.37	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du montage et du scripte	Technologie du montage	60	60	Bruxelles	*
21.6.7.38	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du son	Technique du traitement du son	22	60	Bruxelles	*
21.6.7.39	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Théorie et pratique du son	Technique du traitement du son	30	60	Bruxelles	*
21.6.7.40	Professeur-assistant	ASTDC	Artistique	Interprétation et mise en scène	Régie	30	60	Bruxelles	*
21.6.7.41	Professeur-assistant	ASTDC	Artistique	Prise de vues et traitement de l'image	Traitement de l'image	30	60	Bruxelles	*
21.6.7.42	Professeur-assistant	ASTDC	Technique	Projection cinématographique		30	60	Bruxelles	*
21.6.9.43	Chargé de travaux	ASTDC				30	30	Bruxelles	

* Emploi occupé en 2020-2021 par un temporaire à durée déterminée

<p style="text-align: center;">Arts² Rue de Nimy, 7 7000 Mons</p>									
Emploi n°	Fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	Spécialité	Volume	Diviseur	Lieu(x)	Remarques
21.7.1.01	Accompagnateur	MUS	Artistique	Accompagnement		3	16	Mons	*
21.7.2.02	Assistant	APVE	Artistique	Communication visuelle et graphique	Atelier	4	10	Mons	
21.7.2.03	Assistant	APVE	Artistique	Communication visuelle et graphique	Atelier	3	10	Mons	
21.7.2.04	Assistant	APVE	Artistique	Design urbain	Atelier	4	10	Mons/Charleroi	
21.7.2.05	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	4	10	Mons	
21.7.2.06	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	3	10	Mons	
21.7.2.07	Assistant	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	1	10	Mons	

21.7.2.08	Assistant	APVE	Artistique	Gravure	Atelier	4	10	Mons	
21.7.2.09	Assistant	APVE	Artistique	Image dans le milieu	Atelier	6	10	Mons	
21.7.2.10	Assistant	APVE	Artistique	Peinture	Atelier	4	10	Mons	
21.7.2.11	Assistant	APVE	Artistique	Sculpture	Atelier	4	10	Mons	
21.7.2.12	Assistant	APVE	Artistique	Sculpture	Atelier	4	10	Mons	
21.7.2.13	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Assemblage	1	10	Mons	
21.7.2.14	Assistant	APVE	Technique	Techniques et technologies	Assemblage	1	10	Mons	
21.7.2.15	Assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures	3	10	Mons	
21.7.2.16	Assistant	MUS	Artistique	Chant		1	10	Mons	
21.7.2.17	Assistant	MUS	Artistique	Composition, musiques appliquées	Composition et théorie musicale	1	10	Mons	
21.7.2.18	Assistant	MUS	Artistique	Création sonore appliquée à l'audiovisuel		1	10	Mons	
21.7.2.19	Assistant	MUS	Artistique	Harmonie pratique		4	10	Mons	
21.7.2.20	Assistant	MUS	Général	Histoire de la musique		1	10	Mons	
21.7.2.21	Assistant	MUS	Artistique	Histoire de la lutherie électronique		1	10	Mons	
21.7.2.22	Assistant	MUS	Artistique	Violon		1	10	Mons	
21.7.2.23	Assistant	MUS	Artistique	Lecture et transposition	Piano	4	10	Mons	
21.7.2.24	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Mons	
21.7.2.25	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Mons	
21.7.2.26	Assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	10	Mons	
21.7.2.27	Assistant	MUS	Artistique	Spatialisation		1	10	Mons	
21.7.2.28	Assistant	MUS	Artistique	Spatialisation		1	10	Mons	
21.7.2.29	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		2	10	Mons	
21.7.2.30	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		2	10	Mons	
21.7.2.31	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		3	10	Mons	
21.7.2.32	Assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		3	10	Mons	
21.7.2.33	Assistant	TAP	Artistique	Formation corporelle		2	10	Mons	
21.7.3.34	Chargé d'enseignement	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	2	20	Mons	
21.7.3.35	Chargé d'enseignement	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	5	20	Mons	*
21.7.3.36	Chargé d'enseignement	APVE	Artistique	Gravure	Atelier	2	20	Mons	

21.7.3.37	Chargé d'enseignement	APVE	Artistique	Sculpture	Atelier	3	20	Mons	
21.7.3.38	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures approfondies	6	20	Mons	*
21.7.3.39	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures approfondies	6	20	Mons	**
21.7.3.40	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecritures approfondies	3	20	Mons	**
21.7.3.41	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Composition		6	20	Mons	
21.7.3.42	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Composition appliquée aux multimédias		3	20	Mons	*
21.7.3.43	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Guitare		4	20	Mons	*
21.7.3.44	Chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Flûte traversière		4	20	Mons	
21.7.5.45	Professeur type long	APVE	Général	Actualités culturelles	Actualité et lectures de l'art	1	12	Mons	*
21.7.5.46	Professeur type long	APVE	Général	Actualités culturelles	Arts contemporains	2	12	Mons	*
21.7.5.47	Professeur type long	APVE	Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	3	12	Mons	*
21.7.5.48	Professeur type long	APVE	Artistique	Arts numériques	Atelier	4	12	Mons	
21.7.5.49	Professeur type long	APVE	Artistique	Création sonore	Atelier	2	12	Mons	
21.7.5.50	Professeur type long	APVE	Artistique	Design urbain	Atelier	4	12	Mons/Charleroi	*
21.7.5.51	Professeur type long	APVE	Artistique	Design urbain	Atelier	2	12	Mons/Charleroi	
21.7.5.52	Professeur type long	APVE	Artistique	Dessin	Atelier	4	12	Mons	*
21.7.5.53	Professeur type long	APVE	Artistique	Dessin	Dessin et moyens d'expression	3	12	Mons	*
21.7.5.54	Professeur type long	APVE	Artistique	Dessin	Dessin et moyens d'expression	1	12	Mons	*
21.7.5.55	Professeur type long	APVE	Artistique	Gravure	Atelier	1	12	Mons	
21.7.5.56	Professeur type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	Cinéma et image animée	1	12	Mons	
21.7.5.57	Professeur type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	Histoire et histoire des arts	1	12	Mons	*
21.7.5.58	Professeur type long	APVE	Général	Histoire et actualité des arts	Histoire et histoire des arts	1	12	Mons	
21.7.5.59	Professeur type long	APVE	Artistique	Image dans le milieu	Atelier	10	12	Mons	
21.7.5.60	Professeur type long	APVE	Artistique	Image dans le milieu	Atelier	1	12	Mons	
21.7.5.61	Professeur type long	APVE	Artistique	Installation performance	Atelier	2	12	Mons	*
21.7.5.62	Professeur type long	APVE	Artistique	Peinture	Atelier	1	12	Mons	*
21.7.5.63	Professeur type long	APVE	Artistique	Peinture	Atelier	2	12	Mons	
21.7.5.64	Professeur type long	APVE	Technique	Production	Projets artistiques	1	12	Mons	
21.7.5.65	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Assemblage	2	12	Mons	

21.7.5.66	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Informatique	1	12	Mons	*
21.7.5.67	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Lithographie	1	12	Mons	
21.7.5.68	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Techniques d'impression	1	12	Mons	
21.7.5.69	Professeur type long	APVE	Technique	Techniques et technologies	Vidéographie	2	12	Mons	
21.7.5.70	Professeur type long	APVE	Artistique	Vidéographie	Atelier	4	12	Mons	
21.7.5.71	Professeur type long	MUS	Artistique	Analyse et écritures		4	12	Mons	
21.7.5.72	Professeur type long	MUS	Artistique	Composition acousmatique		6	12	Mons	*
21.7.5.73	Professeur type long	MUS	Artistique	Composition acousmatique		2	12	Mons	
21.7.5.74	Professeur type long	MUS	Artistique	Composition, musiques appliquées	Composition et théorie musicale	2	12	Mons	**
21.7.5.75	Professeur type long	MUS	Artistique	Direction d'orchestre		3	12	Mons	*
21.7.5.76	Professeur type long	MUS	Artistique	Direction d'orchestre		3	12	Mons	
21.7.5.77	Professeur type long	MUS	Artistique	Ecritures	Classiques	3	12	Mons	
21.7.5.78	Professeur type long	MUS	Général	Histoire de la musique		5	12	Mons	
21.7.5.79	Professeur type long	MUS	Artistique	Alto		1	12	Mons	*
21.7.5.80	Professeur type long	MUS	Artistique	Alto		2	12	Mons	
21.7.5.81	Professeur type long	MUS	Artistique	Basson		1	12	Mons	*
21.7.5.82	Professeur type long	MUS	Artistique	Contrebasse		2	12	Mons	**
21.7.5.83	Professeur type long	MUS	Artistique	Cor		2	12	Mons	**
21.7.5.84	Professeur type long	MUS	Artistique	Flûte traversière		4	12	Mons	
21.7.5.85	Professeur type long	MUS	Artistique	Orgue		2	12	Mons	
21.7.5.86	Professeur type long	MUS	Artistique	Trompette		1	12	Mons	*
21.7.5.87	Professeur type long	MUS	Artistique	Trompette		1	12	Mons	
21.7.5.88	Professeur type long	MUS	Artistique	Violon		4	12	Mons	**
21.7.5.89	Professeur type long	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	12	Mons	*
21.7.5.90	Professeur type long	MUS	Artistique	Musique de chambre		2	12	Mons	
21.7.5.91	Professeur type long	MUS	Artistique	Orchestre		1	12	Mons	
21.7.5.92	Professeur type long	MUS	Artistique	Techniques d'écriture sur support		4	12	Mons	
21.7.5.93	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		6	12	Mons	
21.7.5.94	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		3	12	Mons	**
21.7.5.95	Professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		1	12	Mons	**

21.7.5.96	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation corporelle		3	12	Mons	*
21.7.5.97	Professeur type long	TAP	Artistique	Formation corporelle		1	12	Mons	
21.7.5.98	Professeur type long	TAP	Technique	Histoire de la littérature et du théâtre		2	12	Mons	*
21.7.5.99	Professeur type long	TAP	Technique	Histoire des spectacles		1	12	Mons	
21.7.5.100	Professeur type long	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé		2	12	Mons	*
21.7.5.101	Professeur type long	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé		2	12	Mons	
21.7.5.102	Professeur type long	TAP	Artistique	Méthodologie du français parlé		1	12	Mons	
21.7.5.103	Professeur type long	TAP	Artistique	Mouvement scénique		4	12	Mons	
21.7.6.104	Conférencier	APVE	Général	Architecture	Équipement	60	600	Mons	
21.7.6.105	Conférencier	APVE	Général	Architecture	Équipement	60	600	Mons	
21.7.6.106	Conférencier	MUS	Artistique	Analyse perceptive		60	600	Mons	
21.7.6.107	Conférencier	MUS	Artistique	Analyse perceptive		60	600	Mons	
21.7.6.108	Conférencier	MUS	Artistique	Analyse perceptive des rapports son/image		90	600	Mons	
21.7.6.109	Conférencier	MUS	Artistique	Auditions commentées		60	600	Mons	
21.7.6.110	Conférencier	MUS	Artistique	Auditions commentées		120	600	Mons	
21.7.6.111	Conférencier	MUS	Artistique	Harmonie pratique	Basse continue	120	600	Mons	
21.7.6.112	Conférencier	MUS	Technique	Informatique	Musique assistée par ordinateur	60	600	Mons	
21.7.6.113	Conférencier	MUS	Technique	Instrumentation électroacoustique		60	600	Mons	
21.7.6.114	Conférencier	MUS	Artistique	Méthodologie spécialisée	Chant	60	600	Mons	
21.7.6.115	Conférencier	MUS	Technique	Formation corporelle		120	600	Mons	
21.7.6.116	Conférencier	MUS	Technique	Sound design		60	600	Mons	
21.7.6.117	Conférencier	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances pédagogiques assorties d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche	120	600	Mons	

21.7.6.118	Conférencier	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances psychologiques, socio-affectives et relationnelles	45	600	Mons	
21.7.6.119	Conférencier	MUS	Général	Psychopédagogie	Connaissances sociologiques et culturelles	45	600	Mons	

* Emploi occupé par un temporaire à durée déterminée En 2020-2021

** Possibilité d'extension de charge

Annexe 1 - Fiche signalétique

Nom :

Prénom :

Date De Naissance.....Nationalité :..... Sexe : M / F

Adresse (Rue + N°) :

.....

Code Postal : Localité :.....

Pays :

Téléphone :..... Gsm :

E-Mail (En Majuscule)

Titres de capacité reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles

(diplômes, équivalence de diplômes, reconnaissance de notoriété délivrée par la Commission de reconnaissance d'expérience utile et de notoriété des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles)

Je suis titulaire des titres requis suivants (joindre une seule copie de ces titres, même si candidature multiple) :

Dénomination exacte et complète	Date de délivrance	Etablissement

Situation actuelle dans l'enseignement supérieur Artistique organisé par Wallonie Bruxelles Enseignement

Si vous travaillez actuellement dans une Ecole supérieure des Arts organisée par Wallonie Bruxelles Enseignement, veuillez remplir le tableau ci-dessous

Intitulé exact de la(es) fonction(s) actuellement exercée(s) ¹⁰ et du(es) cours dispensé(s)	Statut ¹¹	Volume de la charge	Date ¹²	Nom de l'établissement ¹³

Fait à, le (signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

¹⁰ Soit accompagnateur, soit professeur, soit professeur-assistant, soit chargé d'enseignement, soit chargé de programmation, soit chargé de travaux, soit assistant, soit conférencier

¹¹ Soit N (nommé à titre définitif), soit D (en disponibilité), soit TDI (temporaire à durée indéterminée), soit TDD (temporaire à durée déterminée).

¹² Indiquer la date du début de la nomination ou de la désignation selon le cas.

¹³ Soit Arts², soit CRBxl (Conservatoire Royal de Bruxelles), soit CRLg (Conservatoire royal de Liège), soit La Cambre, soit l'INSAS.

Annexe 2 – Acte de candidature (2 pages)

Nom :Prénom : Nom et coordonnées de l'Ecole supérieure des Arts auprès de laquelle vous introduisez votre candidature :							
Numéro de l'emploi vacant sollicité	Fonction ¹⁴	Domaine ¹⁵	Catégorie du cours ¹⁶	Intitulé générique	Spécialité	Volume/Diviseur	A indiquer ci-dessous (soit DCA, soit DM, soit DEC, soit TDIEC, soit CTDI, soit CTDD) ¹⁷

¹⁴ Soit assistant, accompagnateur, professeur, professeur-assistant, chargé de programmation, chargé de travaux, chargé d'enseignement ou conférencier.

Les candidats pour les emplois de chargé d'enseignement doivent faire preuve d'une expérience utile de six ans dans la fonction de professeur, professeur-assistant, d'accompagnateur ou d'assistant, dont deux ans au moins dans l'Ecole supérieure des Arts où est effectuée la désignation.

¹⁵ Soit APVE, MUS, TAP ou ASTDC.

¹⁶ Soit A (artistique), T (technique) ou G (général)

¹⁷ DCA= demande de changement d'affectation, valable uniquement si vous êtes actuellement membre du personnel en disponibilité par défaut d'emploi dans une ESA organisée par la FWB ;

DM = demande de mutation valable uniquement si vous êtes actuellement nommé dans une ESA organisée par la FWB ;

DEC = demande d'extension de charge, valable uniquement si vous êtes actuellement nommé dans une ESA organisée par la FWB ;

TDIEC= demande d'extension de charge, valable uniquement si vous êtes actuellement temporaire à durée indéterminée dans une ESA organisée par la FWB ;

CTDI = demande de désignation à durée indéterminée, valable uniquement pour les candidats qui ont été désignés à durée déterminée pour l'année académique 2020-2021 dans un emploi d'accompagnateur, de chargé d'enseignement ou de professeur déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2020, ou pour l'année académique 2019-2020 dans un emploi déclaré vacant d'accompagnateur, de chargé d'enseignement et de professeur, si lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2019 et dont la désignation a été reconduite une seconde fois à durée déterminée pour l'année académique 2020-2021, peuvent être désignés à durée indéterminée dans l'emploi vacant qu'ils occupaient, à condition que le rapport sur leur manière de servir établi par le directeur de l'Ecole supérieure des Arts porte la mention « a satisfait ». Les candidats désignés au cours de l'année académique 2020-2021 en application de l'article 105 du décret du 20 décembre 2001 ne sont pas concernés.

CTDD = demande de désignation à durée déterminée, pour tous les autres cas.

SI VOUS N'ÊTES PAS TITULAIRE DU TITRE DE CAPACITE REQUIS

Si vous n'êtes pas titulaire de titres de capacité, êtes-vous en possession d'une reconnaissance de notoriété tenant lieu, à titre personnel, des titres nécessaires ?

Oui. Dans ce cas, elle devra être jointe à la présente.

Non. Dans ce cas, une demande de reconnaissance de notoriété doit être adressée auprès de la Commission compétente, dans les délais fixés par le présent appel. Les informations nécessaires et les instructions à suivre font l'objet de la circulaire n° 7922, publiée le 18 janvier 2021 et sont consultables sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante :

<http://www.enseignement.be/circulaires>.

La condition de la notoriété ne sera remplie que lorsque l'Administration recevra la copie de la notification au candidat de la reconnaissance de notoriété par le Gouvernement de la Communauté française.

EXPERIENCE UTILE (uniquement pour certaines fonctions de cours artistiques)

Si vous postulez un emploi d'accompagnateur ou de professeur ou de chargé d'enseignement ou de professeur-assistant pour les cours artistiques, vous devez être en possession d'une décision du Gouvernement reconnaissant une expérience utile de 5 ans pour le cours que vous sollicitez.

L'expérience utile en cause est constituée par les services accomplis dans le secteur privé ou public; il s'agit de l'expérience acquise – hors enseignement – par l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une pratique artistique.

Etes-vous en possession de ce document pour le cours que vous postulez ?

Oui. Dans ce cas, le joindre en annexe.

Non. Dans ce cas, le candidat est invité à introduire une demande de reconnaissance d'expérience utile auprès de la commission compétente dans les délais fixés par le présent appel. Les informations nécessaires et les instructions à suivre font l'objet de la circulaire n° 7922, publiée le 18 janvier 2021 et sont consultables sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : <http://www.enseignement.be/circulaires>.

La condition de l'expérience utile ne sera remplie que lorsque l'Administration recevra la copie de la notification au candidat de la reconnaissance de l'expérience utile par le Gouvernement de la Communauté française.

DECLARATION FINALE

En signant ce formulaire de candidature, j'ai pris connaissance des conditions de recrutement et accepte que, dans le cas d'une désignation, celle-ci ne soit valide qu'une fois que tous les documents nécessaires à la vérification des conditions de désignation soient parvenus à Wallonie Bruxelles Enseignement et aient été vérifiés par ses services.

J'ai pris connaissance du fait que les candidatures incomplètes, notamment celles qui ne comprendraient pas un projet pédagogique et artistique, mais également de ce que le **défaut de double envoi (sous pli recommandé à Wallonie Bruxelles Enseignement et également auprès de chaque établissement sollicité)**, ne seront pas jugées valables et ne seront pas examinées par les Commissions compétentes.

J'ai pris connaissance de ce qu'aucun document envoyé après la date limite de remise des candidatures ne sera accepté et transmis aux écoles concernées et que les documents remis à l'appui de ma candidature ne pourront pas être récupérés.

Fait à, le

(Nom et signature précédés de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

Ce formulaire est à envoyer – par lettre recommandée à la Poste et au plus tard le 16 mars 2021 (Cachet de la Poste faisant foi) – à :

Wallonie Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels de l'Education
Direction de la Carrière
City Center Office
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (local 2G27)
1000 - Bruxelles

Annexe 3 - État des services prestés dans l'enseignement supérieur artistique (ESA)

Nom et Prénom :

Etablissement	Fonction exercée et cours dispense	A titre TDI, TDD, définitif...	Volume de la charge	Date de début - date de fin de chaque prestation

Fait à, le

(Nom et signature précédés de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)